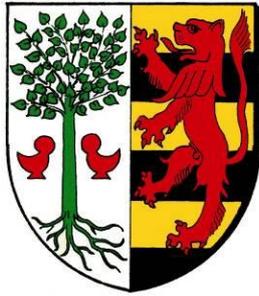


Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du LUNDI 5 FEVRIER 2024



Convocation du **LUNDI 29 JANVIER 2024**

Le Conseil municipal de la commune de MUESPACH est convoqué pour **LUNDI 5 FEVRIER 2024 à 20 HEURES** en la mairie de MUESPACH pour la tenue de la première séance du premier trimestre de l'année 2024. Les convocations ont été adressées individuellement au domicile de chaque conseiller le **LUNDI 29 JANVIER 2024**.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 13 décembre 2023
2. Bâtiment au 40 rue du 1^{er} septembre – EPF – Projet de convention de portage foncier et de convention de mise à disposition du bien pour usage
3. Eglise – Réparation cadran
4. Communications et informations diverses du maire – Rapports des commissions communales – Questions des conseillers.

Réunion du **LUNDI 5 FEVRIER 2024**

Le Conseil municipal de la commune de MUESPACH s'est réuni LUNDI 5 FEVRIER 2024 à 20 **HEURES** en la mairie de MUESPACH pour la tenue de la première séance du premier trimestre de l'année 2024.

Etaient présents à l'ouverture de la séance les 13 membres suivants, à savoir

MME REGINE RENTZ, MME ANNICK FESSLER, M. REMI HATSTATT, M. LOUIS GREYER, MME CAROLINE GUTZWILLER, MME PEGGY SCHWECHLER, M. PHILIPPE SEGINGER, MME REGINE ROST, MME SOPHIE LESUEUR, MME MARIE KOENIG, M. VINCENT HEINIS.

Etaient absents à l'ouverture de la séance : **MME CHRISTINE MURA (excusée), MME SEVERINE HEMMERLIN (excusée).**

Ont donné procuration les membres suivants, à savoir : **MME CHRISTINE MURA à MME REGINE ROST, MME SEVERINE HEMMERLIN à MME CAROLINE GUTZWILLER**

Aucun auditeur extérieur assistait à la séance.

MME ANNICK FESSLER, 1^{ère} Adjointe, a été désignée comme secrétaire de séance.

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du LUNDI 5 FEVRIER 2024

PROCES VERBAUX – APPROBATION DE CELUI DE LA SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2023

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le procès-verbal de la réunion du mercredi 13 décembre 2023 a été adressé à chaque conseiller par voie électronique le lundi 29 janvier 2024. Tous les conseillers avaient été présents à l'ouverture de la séance du mercredi 13 décembre 2023 à l'exception de MME SEVERINE HEMMERLIN (excusée, procuration à MME CAROLINE GUTZWILLER), M. VINCENT HEINIS (excusé, procuration à M. REMI HATSTATT) et MME CHRISTINE MURA (arrivée au point n°5).

Elle invite le conseil municipal à délibérer.

APRES en avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE d'approuver le procès-verbal concerné sans observations.

DELIBERATION N°2024/001 – BATIMENT AU 40 RUE DU 1^{ER} SEPTEMBRE – EPF – PROJET DE CONVENTION DE PORTAGE FONCIER ET DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU BIEN POUR USAGE

Madame le Maire revient sur son information faite lors des conseils municipaux du 06/09/2023 et du 28/11/2023 à propos de la vente du bâtiment des époux Wolff. Après négociations un accord a été trouvé entre les vendeurs, l'Etablissement Public Foncier d'Alsace et la commune de Muespach.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L. 324-1 et suivants et R. 324-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux,

VU le règlement intérieur du 15 mars 2023 de l'EPF d'Alsace portant notamment sur les modalités de portage foncier, de rachat du bien et des modalités financières,

VU les statuts du 22 décembre 2023 de l'EPF d'Alsace,

VU le courrier de sollicitation adressé par la Commune de Muespach à l'EPF d'ALSACE le 25 octobre 2023,

VU l'avis des domaines rendu le 19 décembre 2023, sous numéro 2023-68221-83320,

SUR proposition de Madame le Maire,

APRES en avoir délibéré,

le conseil municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

DECIDE de demander à l'EPF d'Alsace d'acquérir et de porter le bien situé à MUESPACH (68640), 40 rue du 1^{er} septembre, figurant au cadastre sous-section 8 numéros 18 et 19 d'une superficie totale de 00 ha 11 a 08 ca, consistant en un immeuble mixte en vue de constituer une réserve foncière nécessaire à un projet d'équipement public et le maintien d'un cabinet médical au sein de la commune ;

DECIDE d'approuver les dispositions des projets de convention de portage foncier et de mise à disposition de biens annexés à la présente délibération et d'autoriser Mme Régine RENTZ, Maire de MUESPACH, à signer lesdites conventions nécessaires à l'application de la présente délibération.

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du LUNDI 5 FEVRIER 2024

DELIBERATION N°2024/002 – EGLISE – REPARATION CADRAN

Madame le Maire informe le Conseil municipal sur la nécessité d'effectuer des réparations sur le cadran de l'église.

Madame le Maire informe les conseillers qu'une consultation a été faite et en donne le résultat :
- SOCIETE SONOREST dont le siège est COLMAR, pour un montant de 1 423,20 € H.T soit 1 707,84 € T.T.C.

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire,

VU l'offre déposée,

SUR proposition de Madame le Maire,

APRES en avoir délibéré,

le conseil municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

DECIDE de donner un avis **favorable** pour la réparation du cadran de l'église.

DECIDE d'accepter l'offre déposée par la SOCIETE SONOREST dont le siège est COLMAR, pour un montant de 1 423,20 € H.T soit 1 707,84 € T.T.C.

DEMANDE que le crédit correspondant soit inscrit dans le cadre du budget primitif de l'année 2024,

AUTORISE Madame le Maire à l'effet de représenter la commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à la présente décision.

**COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES DU MAIRE – QUESTIONS DES
CONSEILLERS**

A/ Madame le Maire communique les informations diverses suivantes :

MME LE MAIRE informe que Messieurs Zlatan et Bandi Petrovic ont laissé la construction de 2 maisons jumelées à l'abandon au centre de notre village en face de la boulangerie. Ils ne sont plus joignables, et doivent de l'argent à la commune.

MME LE MAIRE propose d'étudier la possibilité d'installer un élévateur PMR pour accéder à la salle communale.

MME LE MAIRE informe que la COMCOM Sundgau a établi un arrêté portant renonciation au transfert des pouvoirs de police spéciale en matière de publicité extérieure.

MME LE MAIRE informe que la journée citoyenne aura lieu le 1^{er} juin 2024. Elle demande aux conseillers de proposer des travaux qui pourraient être réalisés lors de cette journée.

MME LE MAIRE présente des demandes de soutien financier pour 2024 :

- De la Banque Alimentaire
- De l'Association Nationale de Patients des sclérosés en plaques AFSEP
- De L'Ecole des chiens guides de Cernay

Le conseil a émis un avis défavorable.

MME LE MAIRE informe que la réunion d'information pour la mise en place de la Réserve Communale de Sécurité Civile aura lieu le 13 mars 2024 à 19h30 dans la salle communale.

B/ Rapport des commissions communales instituées par la délibération n° 2020/030 prise dans la séance du 09 juin 2020 :

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du LUNDI 5 FEVRIER 2024

-Commission chargée des affaires financières et budgétaires (rapporteur : Mme ANNICK FESSLER) :
Néant.

-Commission chargée des affaires d'urbanisme (rapporteur : M. REMI HATSTATT) :
M.HATSTATT rappelle que la consultation publique pour les zones d'accélération des énergies renouvelables a eu lieu du 8 janvier 2024 au 19 janvier 2024.

-Commission chargée de voirie (rapporteur : M. REMI HATSTATT) : Néant.

-Commission chargée des affaires sociales (rapporteur : MME CAROLINE GUTZWILLER) :
MME GUTZWILLER informe que la commission se réunira le 20 février 2024 à 19h.

-Commission chargée des affaires de la jeunesse (rapporteur : MME CHRISTINE MURA) : Néant.

-Commission chargée des affaires du cadre de vie (rapporteur : MME CAROLINE GUTZWILLER) :
MME GUTZWILLER annonce que la commission procédera prochainement à la vérification de la taille des haies qui ne doivent pas déborder sur le domaine public dans un souci de sécurité.

-Commission chargée des affaires des bâtiments communaux (rapporteur : M. LOUIS GRETTNER) :
Néant.

Commission chargée des affaires de sécurité (rapporteur : M. LOUIS GRETTNER) : Néant.

-Commission chargée des affaires forestières (rapporteur : MME FESSLER) :
MME FESSLER informe que le 3 février 2024 ont eu lieu les travaux de replantation dans la forêt. Une 2^{ème} session est prévue le 9 mars 2024 dans d'autres parcelles conformément à l'obligation de regarnir les plantations ayant fait l'objet d'une subvention. Un devis a été demandé à la société ROKEMANN pour l'empierrement des cloisonnements.

-Commission chargée de la communication (rapporteur : MME CHRISTINE MURA) : Néant.

-Commission chargée des affaires de cimetière (rapporteur : M. LOUIS GRETTNER) : Néant.

C/ Questions diverses des conseillers : Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Madame le Maire lève la séance à **21 heures 17 minutes**.

-----//////////-----

La secrétaire de séance,
XXX

Etabli à Muespach, le **XXX**.
Le maire,
RENTZ Régine

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du LUNDI 5 FEVRIER 2024

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 13 décembre 2023
2. Bâtiment au 40 rue du 1^{er} septembre – EPF – Projet de convention de portage foncier et de convention de mise à disposition du bien pour usage
3. Eglise – Réparation cadran
4. Communications et informations diverses du maire – Rapports des commissions communales – Questions des conseillers.